



**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ARCHITECTURE
VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS**

**DIRECTION TERRITORIALE DES BÂTIMENTS SUD
37 Boulevard Périer – 13008 MARSEILLE**

Consultation n°

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

**Rénovation de locaux pour l'accueil
d'une base opérationnelle de la Police Municipale**

69 Avenue d'Haïfa « Quartier St Anne » 13008 Marseille



PROGRAMME

1. Programme général

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

« Par délibération en date du 19 Mai 1978, la Ville de Marseille a donné à bail à construction, pour une durée de 50 ans au Docteur G.RAU, un terrain de 11000 m² situé dans la ZAC de Bonneveine en vue d'y édifier à ses frais un centre socio-culturel (Fondation d'Art). A l'occasion d'une demande d'extension de son musée, le Docteur RAU a proposé à l'État d'inclure un commissariat de police et de prendre en charge la moitié du coût d'investissement de cet équipement.

Ainsi par avenant au bail à construction des 24 novembre 1984 et 18 février 1985, le preneur (Docteur RAU) a cédé partiellement son bail à l'État en vu de la construction du commissariat de police.

Dans le cadre d'une restructuration de ses services, l'État a consenti à céder ses droits au bail à la Ville de Marseille en application des articles L240-1 et L240-3 du Code de l'Urbanisme qui accordent aux communes ou à leur délégataire une priorité d'acquisition sur les projets de cession des biens de l'État.

Motivée par la nécessité d'implanter une base opérationnelle de la Police Municipale, la Ville après avoir obtenu de la Métropole une délégation de son droit de préemption a répondu favorablement à la proposition de cession de droits à bail à construction par l'État. »

Aussi, par délibération n° 19/ 1105 UGAP en date du 25/11/2019 le Conseil Municipal a approuvé l'affectation de l'autorisation de programme Mission Gestion et Proximité afin de lancer les études

Objectif de l'opération

Afin de répondre aux nouveaux enjeux de la politique de sécurité le réaménagement des anciens locaux de l'ancien commissariat contribue à l'efficacité de la mise en place de nouveaux dispositifs d'accroissement des effectifs

Les locaux présentent un potentiel qui permet de répondre pleinement aux besoins du service. L'implantation mitoyenne au Musée d'Art Contemporain apporte une sécurité supplémentaire.

Afin de répondre aux nouveaux enjeux de la politique de Sécurité, la Direction de la Police Municipale et de la Sécurité a depuis quelques années connu un accroissement important de ses effectifs.

Ce renforcement s'est également accompagné d'une restructuration fonctionnelle majeure et d'une nouvelle organisation territoriale permettant aujourd'hui un fonctionnement opérationnel autour de 4 sites :

- Une base opérationnelle située au Nord de la ville regroupant près de 250 policiers municipaux ainsi que les services administratifs de la Délégation Générale à la Sécurité.
- Une seconde base opérationnelle située au Centre de la ville regroupant un peu plus de 100 policiers et pouvant accroître encore sa capacité d'accueil à près de 150.
- Un Centre opérationnel de Supervision Urbain, à proximité du centre-ville, accueillant le Poste de Commandement de la Police Municipale et la salle d'exploitation vidéo.
- Une base opérationnelle VTT en cœur de ville.

Dans la continuité de cette nouvelle organisation et en complément des sites existants, la création d'une autre base de vie située dans les quartiers SUD de la ville est désormais nécessaire. Elle permettrait de répondre plus efficacement aux enjeux de proximité des effectifs par rapport aux territoires d'intervention et aux missions à réaliser.

Aussi il est nécessaire d'entreprendre des travaux de rénovation et de réorganiser les locaux afin d'y recevoir 120 agents, de ce fait les études porteront sur une rénovation tout corps d'état et une mise aux normes de ce bâtiment sur trois niveaux d'une surface de l'ordre 1 900 m².

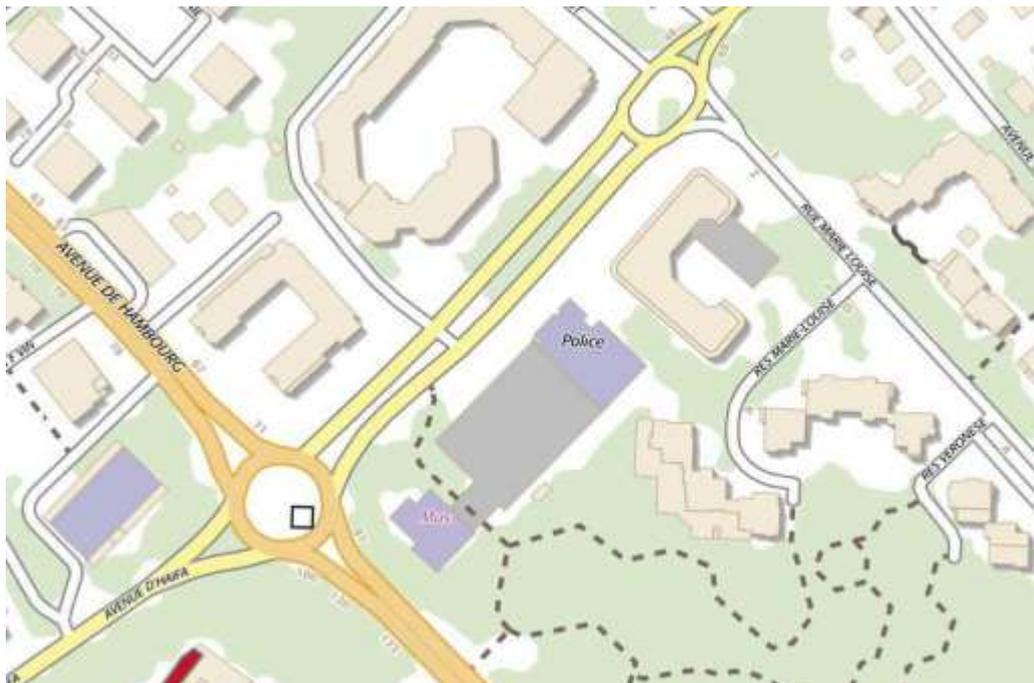
Le programme proposé sur cet établissement comprend :

Création d'un accueil
 Réhabilitation des Bureaux
 Aménagement de salles de rédaction
 Aménagement de vestiaires / douches
 Création d'une armurerie
 Création de locaux spécifiques
 Recalibrage des entrées
 Signalétiques en façade
 Requalification du parking avec la mise en place d'un système adapté au inondation

Le volet travaux comprend :

Démolition de l'ensemble des éléments nécessaires au projet et redistribution des locaux
 Réfection de la toiture terrasse
 Traitement de la façade avec sécurisation des baies (barreaudage ou autre)
 Chauffage /climatisation/ ventilation
 Menuiseries extérieures /serrurerie
 Courant fort / courant faible / équipement réseau radio police
 Peinture / faux plafond
 Réfection des sols
 Mise en conformité de l'ascenseur
 Système vidéo surveillance /anti intrusion / Contrôle d'accès / Incendie
 Équipement mobilier pour bureaux /salle de réunions / vestiaires / cuisine / stockages

Plan de situation



Programme de l'opération

DÉFINITION DES BESOINS

Rez de chaussée

- Accueil

Espace permettant si nécessaire de renseigner le public
Une fermeture sécurisée par contrôle d'accès vers les locaux du personnel
devra être mise en place ainsi qu'un retour vidéo des caméras

- Armurerie

Une surface minimum de 50 à 70 m² sera nécessaire.
Locaux renforcés avec accès par porte blindée et contrôle d'accès

- Salle d'appel

Locaux spacieux nécessaires pour les appels du personnel, la transmission
des consignes et missions

- Bureaux Chefs de section

2 Bureaux destiné à l'encadrement de la base soit 1 poste de travail avec
un espace de réunions
4 Bureaux à 2 postes de travail

R + 1

- Vestiaires Femmes + sanitaires / douches
Capacité moyenne de 40 personnes

- Salle de pause –
Capacité moyenne de 20 personnes

R + 2

- Vestiaires Hommes + sanitaires / douches
Capacité moyenne de 80 personnes

R – 1

- Espace 2 roues motorisés, scooters - VTT classiques ou électriques
- Gyropode
- Espace stationnement VL électriques
- Local de stockage
- Local vidéo protection urbaine

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS et SPÉCIFIQUES

- Stationnement d'une quinzaine de véhicules professionnels
- Fermeture partielle / protection d'accès par barrière du parking extérieur à l'arrière du bâtiment

Cet accès étant également l'issue de secours du Musée d'Art Contemporain attenant, il s'agit de contrôler les entrées (véhicules sérigraphiés, d'intervention technique ou secours mais permettre les sorties).

- Dispositif de vidéo surveillance du site (caméras intérieures et extérieures : armurerie, entrée, accès garage, parking, toit terrasse etc.)
- Équipement de bornes électriques pour le rechargement des gyropodes
- Signalétique façade extérieure
- Automatisation de la porte d'accès au garage
- Éclairage extérieur

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS TOIT TERRASSE

- Aménagement partiel du toit terrasse réservé aux agents

Étendue de la mission

Pour se faire une idée de la qualité d'organisation le maître d'œuvre devra rencontrer les services, afin de recenser l'ensemble des préoccupations.

Les éléments fournis ont pour but de faciliter l'accomplissement de la mission d'ingénierie. Il appartiendra aux concepteurs de rechercher tous les éléments d'informations complémentaires nécessaires à la conception et à la réalisation du projet, en conformité avec les exigences réglementaires nationales, départementales et conformément aux règles de l'art ainsi qu'aux cahiers des charges techniques, normes, DTU applicables aux ouvrages et au présent programme.

En toute situation, le maître d'œuvre devra concevoir, décrire et faire réaliser le bâtiment en bonne adéquation avec les besoins et exigences des utilisateurs

Le maître d'œuvre devra mener une réflexion et faire des propositions sur des procédés techniques afin de limiter l'empreinte environnementale.

En aucun cas, les congés annuels du titulaire du marché ne sauraient faire obstacle à l'exécution des prestations commandées.

Dans l'établissement de ses prix, le prestataire devra prendre en considération les frais inhérents à toutes les missions qui lui seront demandées, toutes les réunions préparatoires sur place ou avec le maître d'ouvrage à sa demande et les intégrer dans le montant de son offre de prix.

Le titulaire aura à sa charge une présentation du projet sous rendu image à 360° afin d'avoir une visite virtuelle du projet.

La Mission de Maîtrise d'œuvre est constituée des missions suivantes :

APS : Avant-projet sommaire

- Analyse du programme, compléments et adaptations éventuelles
- Vérification de la compatibilité avec les contraintes réglementaires et l'environnement
- Notice descriptive architecturale et d'insertion dans le site
- Calendrier, planning d'exécution
- Notice estimative.

APD : Avant-projet définitif

- Vérification de la conformité aux différentes réglementations
- Adaptations ou compléments définitifs de programme
- Finalisation des enquêtes administratives et techniques
- Documents graphiques
- Notices descriptives des lots
- Dépôt déclaration de travaux ou Permis de construire
- Estimation définitive du coût des travaux décomposés en lots

PRO : Études de projet

- Dossier de Consultation des Entreprises
- Documents graphiques * Plans des façades, projets détails, croquis
- Descriptif détaillé par lot

- Quantitatif chiffré (quantité, prix unitaire et travaux) et vierge
- Plan de principe d'installation de chantier et note de méthodologie générale d'exécution des travaux en liaison avec le Coordonnateur SPS
- Vérification de la compatibilité entre le dossier technique et le dossier établi par le maître d'ouvrage (AE, CCAP et RC).

•

ACT : Assistance à la passation des marchés de travaux

- Analyse des offres par lot
- Aide à la rédaction du rapport d'analyse des candidatures et des offres

•

VISA : Visa des études d'exécution

- Visa des plans d'exécution au vu de la conformité du projet
- Suivi des visas des plans sur tableau
- Arbitrage technique relatif aux études de synthèse

•

DET : Direction de l'exécution des marchés de travaux

- Organisation et direction des réunions de chantier
- Établissement des comptes rendus et diffusion
- État d'avancement général des travaux à partir du planning général
- Information du maître d'ouvrage sur avancement, dépenses et évolutions notables
- Examen des documents complémentaires à produire par les entreprises, en application de leurs contrats
- Conformité aux prescriptions des contrats
- Vérification des décomptes mensuels et finaux
- Établissement des états d'acomptes
- Examen des devis de travaux modificatifs, supplémentaires et mémoires en réclamation (bien fondé technique et économique)
- Établissement des DGD

•

AOR : Assistance pour les opérations de réception et pendant l'année de garantie de parfait achèvement

- État des réserves et suivi des levées de réserves (comptes rendus)
- Examen des désordres signalés par le maître d'ouvrage pendant la période de garantie
- Validation du dossier des ouvrages exécutés (DOE) établi par l'entreprise
- Compilation, organisation et diffusion du dossier
- Validation des DGD

•

OPC : ordonnancement, pilotage, coordination du chantier

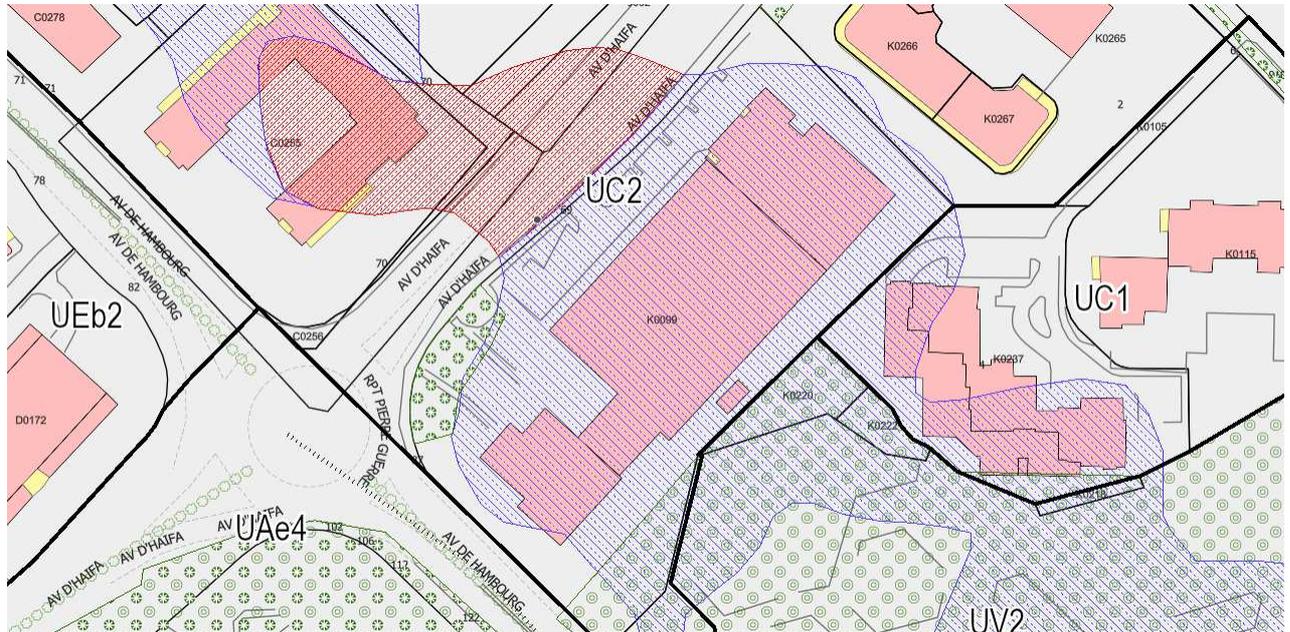
- Animation de réunions de coordination, rédaction et diffusion des comptes-rendus
- Contrôle du respect des moyens prévus
- Pointage hebdomadaire des différentes interventions, recensement des écarts constatés, repérage de l'origine de ces écarts, mise en évidence des dérives potentielles
- Proposition de mesures correctives pour rattraper les retards
- Recalage des calendriers en fonction des besoins
- Contrôle de l'entretien et du nettoyage du chantier, de ses accès et des abords et proposition d'imputation des frais correspondants
- Appréciation des responsabilités concernant les retards constatés et proposition d'application de pénalités éventuelles.

Coût prévisionnel des travaux HT : 2 000 000,00 HT

Réglementations

Les contraintes réglementaires

Références cadastrale :



Accès aux personnes à mobilité réduite

En référence à la Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 (décret d'application n°2006

Réglementation thermique :

Le maître d'œuvre portera une attention toute particulière à la réalisation du projet assurant le respect de la réglementation thermique qui impose une limitation de la consommation globale de l'énergie des bâtiments. Il est demandé le respect de la réglementation en vigueur.

Réglementation acoustique :

Le confort acoustique devra être assuré conformément à la réglementation en vigueur

Réglementation des produits verriers :

Nature des parois et vitrages :

Les dispositions suivantes rappellent les précautions à envisager dans les locaux ouverts notamment dans le respect de la réglementation des produits verriers à installer.

Les allèges présenteront les caractéristiques ci-après :

- résister aux chocs
- ne pas présenter de danger en cas de bris de vitrage
- être protégées.

Pérennité des ouvrages – Exploitation

Il sera recherché pour la réalisation des ouvrages, l'utilisation de techniques simples et de matériaux robustes garantissant la longévité du bâtiment et diminuant le coût d'entretien et de remplacement.

Toutes les parties métalliques devront résister à la corrosion. L'accessibilité des appareillages sera prise en compte, notamment celle des réseaux et des équipements afin d'en faciliter la maintenance et le renouvellement.

Façades (dans le cadre de la modification de façades)

Les façades devront être d'un entretien facile.

Les soubassements de façades seront traités contre les salissures et les dégradations.

Les poteaux ne seront pas à angles vifs ou seront protégés.

Fenêtres et occultations (dans le cadre de la modification de façades)

Les menuiseries extérieures seront de classe A3, E3, V3.

L'entretien des vitrages devra être facile, les surfaces vitrées extérieures devront être nettoyées depuis l'intérieur des locaux.

Des volets à commande manuelle ou électrique seront installés à l'extérieur ou barreudage.

Cloisons de distribution

La composition des cloisons sera de type traditionnel ou de type sèche à l'exception des carreaux de plâtre. Les bas de cloisons et les angles seront protégés.

Dans les locaux humides (douches, sanitaires), les parois verticales de type traditionnelle seront protégées par de la faïence.

Portes intérieures

Les portes isoplanes à remplissage alvéolaire sont interdites. Prévoir des portes pleines hydrofuges

Spécificités réglementaires pour l'armurerie

Revêtements de sol

La moquette et les revêtements délicats sont interdits.

Le revêtement de sol sera de type carrelage avec un classement à l'usure et au poinçonnement U3, P3, E2, C2.

Les revêtements en sols souples seront autorisés pour les salles sollicitant une atténuation acoustique des bruits d'impact.

Revêtements muraux

Les revêtements muraux seront clairs, avec des matériaux robustes et pérennes et d'un entretien facile.

Certains revêtements auront un traitement acoustique en fonction des activités.

Faïence toute hauteur sur les murs des sanitaires et vestiaires

Plinthes à gorge pour les sanitaires.

Plafonds et faux plafonds

L'ensemble des locaux seront équipées de faux plafonds acoustiques facilement démontables et d'un entretien facile.

Serrureries

L'ensemble des serrures de sûreté des portes intérieures sera équipé au minimum de clé de trois jeux de clé.

Spécificités réglementaires pour l'armurerie

Les portes extérieures seront équipées de serrures de sûreté de type trois points au minimum, comprenant trois jeux de clé.

Les clés extérieures et intérieures seront réalisées suivant un organigramme transmis ultérieurement .

Plomberie – Sanitaire

Les alimentations et les évacuations seront partout accessibles ou visitables. Les matériaux PVC sont proscrits pour les canalisations apparentes exposées aux chocs.

L'appareillage sanitaire sera de bonne qualité, résistant aux chocs, de couleur blanche, et adapté aux usagers

La robinetterie sera à débit limité type « presto » ou techniquement équivalent.

Les descentes en pied de bâtiment seront métalliques sur une hauteur minimale de 1,50m.

Production eau chaude sanitaire

La production et le stockage d'eau chaude sanitaire sera propre à l'équipement. Elle sera calculée et aménagée de façon à satisfaire les besoins des utilisateurs et à l'entretien des locaux. Un réseau de distribution cuivre alimentera les appareillages.

Chauffage Climatisation

L'installation de chauffage et de climatisation sera propre à l'établissement

Considérant l'importance de la gestion de l'énergie dans les bâtiments publics, tant en matière de confort apporté aux usagers que de coûts financier et environnemental, la Ville de Marseille souhaite que soient prises en compte de façon globale et approfondie dès la phase de conception les questions liées au chauffage des bâtiments.

Les choix techniques réalisés dans ces domaines seront guidés par l'analyse en coût global des réponses pouvant être apportées.

Le choix de ou des énergies utilisées pour le chauffage et la climatisation ainsi que des solutions techniques et de traitement d'air correspondront aux solutions dont le coût global est le plus faible.

Ce dossier technique sera soumis dès la conception au service technique en charge de la gestion des consommations

Ventilation

Elle sera de préférence naturelle et étudiée en correspondance des normes en vigueur et ventilation mécanique contrôlée selon les contraintes réglementaires .

Courants forts

La solution retenue devra permettre les alimentations intérieures et extérieures de l'ensemble des locaux adaptées à une tarification optimisée.

Courants faibles

Concernant les différents réseaux pour ce projet, des réunions de concertation avec les services de la ville seront organisées.

Ce dossier technique sera soumis dès la conception au service de la DGANSI Service technique en charge de la gestion des installations des bâtiments de la ville

Signalétique

Une signalétique intérieure et extérieure adaptée sera réalisée pour l'ensemble du bâtiment

Fiches Programme

ET

Dossier du Service de la Police Municipale de la ville

Bâtiment HAIFA	ARMURERIE (Surface minimum de 70 m²)
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	
SURCHARGE AU SOL	400 Kg/m ² à minima / Études de charge à prévoir selon les besoins avec l'implantation adéquat
HAUTEUR SOUS PLAFOND	2,80 m minimum
GABARIT / ACCÈS	Portes blindées et contrôle d'accès
ÉCLAIRAGE NATUREL	
OCCULTATION	
ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL	500 lux (l'éclairage devra être modulable en intensité)
ÉLECTRICITÉ	Prises usages courant - Blocs secours éclairage de sécurité + ambiance
CÂBLAGE	Cheminement distinct des câblages
VENTILATION	Renouvellement d'air
TEMPÉRATURE	19°C mini en hiver 25°C en période estivale
ACOUSTIQUE	Temps de réverbération Tr<0,7s
ALIMENTATION EN EAU	
ÉVACUATIONS	
REVÊTEMENT DE SOL	Carrelage U4 P4 E3 Grès cérame
REVÊTEMENT MURAUX	Revêtement mural lisse facile d'entretien cloison renforcée
TYPE FAUX PLAFOND	
PROTECTION DES ACCÈS	Portes blindées Contrôle d accès/ vidéo
ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR	Équipement spécifique : Aménagement d'une banque d'accueil tout le long de l'armurerie
	Implantation d'armoires fortes dans cet espace

Bâtiment HAIFA	6 BUREAUX dont à 1 poste et 5 à 2 postes // SALLE D APPEL 20 agents
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	
SURCHARGE AU SOL	400 Kg/m ²
HAUTEUR SOUS PLAFOND	2,50 m minimum
ACCÈS	
ÉCLAIRAGE NATUREL	Oui
OCCULTATION	Protection contre l'ensoleillement direct extérieur brise soleil /stores
ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL	500 lux système d'éclairage à LED
ÉLECTRICITÉ	Prises d'usage courant par poste de travail
CÂBLAGE	Téléphone / réseau informatique
VENTILATION	25M ³ /Heures/Personnes
TEMPÉRATURE	19°C mini en hiver 24°C maximum en été
ACOUSTIQUE	Temps de réverbération Tr<0,7s
ALIMENTATION EN EAU	Non
ÉVACUATIONS	Non
REVÊTEMENT DE SOL	Carrelage U4 P4 E3 Grès Cérame
REVÊTEMENT MURAUX	Revêtement mural lisse facile d'entretien
TYPE FAUX PLAFOND	Faux plafond traitement acoustique et thermique
PROTECTION DES ACCÈS	Contrôle d'accès par plateau
ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR	Placards intégrés

Bâtiment HAIFA	CIRCULATIONS HORIZONTALES ET VERTICALES
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	
SURCHARGE AU SOL	400 Kg/m ²
HAUTEUR SOUS PLAFOND	2,70 m minimum
GABARIT / ACCÈS	
ÉCLAIRAGE NATUREL	Direct ou artificiel
OCCULTATION	
ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL	100 - 150 lux
ÉLECTRICITÉ	2 prises usage courant - Blocs secours éclairage de sécurité + ambiance
CÂBLAGE	
VENTILATION	Renouvellement d'air
TEMPÉRATURE	19°C mini en hiver 25°C en période estivale
ACOUSTIQUE	Temps de réverbération Tr<0,7s
ALIMENTATION EN EAU	Non
ÉVACUATIONS	Non
REVÊTEMENT DE SOL	Carrelage U4 P4 E3 Grès Cérame / nez de marche anti dérapant
REVÊTEMENT MURAUX	Revêtement mural lisse facile d'entretien / protection soubassement à prévoir
TYPE FAUX PLAFOND	Faux plafond traitement acoustique
PROTECTION DES ACCÈS	Contrôle d'accès / Protection anti intrusion (détecteur volumétrique) Contrôle d'accès
ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR	Panneaux d'affichage
	Ascenseur PMR

Bâtiment HAIFA	DIVERS LOCAUX TECHNIQUE // ENTRETIEN // STOCKAGE // INFORMATIQUE // LOCAL VIDÉO
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	
SURCHARGE AU SOL	400 Kg/m ²
HAUTEUR SOUS PLAFOND	2,50 m minimum
GABARIT / ACCÈS	
ÉCLAIRAGE NATUREL	
OCCULTATION	
ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL	200 lux
ÉLECTRICITÉ	1 prises usage courant - Blocs secours éclairage de sécurité + ambiance
CÂBLAGE	Prises réseaux pour photocopieur
VENTILATION	Renouvellement d'air / ventilation présence de produits d'entretien
TEMPÉRATURE	19°C Climatisation dans le local informatique et vidéo
ACOUSTIQUE	
ALIMENTATION EN EAU	Pour local entretien uniquement /eau chaude eau mitigée - Vide seaux équipé d'une grille rabattable
ÉVACUATIONS	
REVÊTEMENT DE SOL	Sol souple ou carrelage et peinture anti poussière locaux technique
REVÊTEMENT MURAUX	Faïence 1 m ² vidoir / peinture lessivable
TYPE FAUX PLAFOND	Peinture lessivable
PROTECTION DES ACCÈS	Contrôle d'accès
ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR	Espace pour placards rayonnages (archives, produit d'entretien)
LOCAL VIDÉO	Local technique destiné à la protection de la voie public local indépendant

Bâtiment HAIFA	HALL D ACCUEIL
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	
SURCHARGE AU SOL	400 Kg/m ²
HAUTEUR SOUS PLAFOND	2,70 m minimum
GABARIT / ACCÈS	Entrée principale – Traitement soigné de la signalétique Renseignement du public Retour vidéo
ÉCLAIRAGE NATUREL	Obligatoire et direct
OCCULTATION	Pas obligatoire confort selon l'exposition
ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL	200 lux
ÉLECTRICITÉ	Prises usage courant - Blocs secours éclairage de sécurité + ambiance Prises d'usage courant pour un poste de travail
CÂBLAGE	A définir selon les besoins (tableau d'informations numériques)
VENTILATION	Renouvellement d'air naturelle
TEMPÉRATURE	19°C mini en hiver 25°C en période estivale
ACOUSTIQUE	Temps de réverbération Tr<0,7s
ALIMENTATION EN EAU	
ÉVACUATIONS	
REVÊTEMENT DE SOL	Carrelage U4 P4 E3 Grès Cérame
REVÊTEMENT MURAUX	Revêtement mural lisse facile d'entretien
TYPE FAUX PLAFOND	Faux plafond traitement acoustique et thermique
PROTECTION DES ACCÈS	Protection anti intrusion (détecteur volumétrique) Contrôle d'accès vers les locaux du personnel
ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR	Panneaux d'affichage

Bâtiment HAIFA	SALLE DE PAUSE
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	
SURCHARGE AU SOL	400 Kg/m ²
HAUTEUR SOUS PLAFOND	2,70 m minimum
GABARIT / ACCÈS	
ÉCLAIRAGE NATUREL	Obligatoire et direct
OCCULTATION	Protection extérieure brise soleil
ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL	500 lux
ÉLECTRICITÉ	prises usage courant - Blocs secours éclairage de sécurité + ambiance
CÂBLAGE	Antenne TV
VENTILATION	Renouvellement d'air
TEMPÉRATURE	19°C mini en hiver 25°C en période estivale
ACOUSTIQUE	Temps de réverbération $Tr < 0,7s$
ALIMENTATION EN EAU	Meuble évier alimentation eau chaude /eau froide
ÉVACUATIONS	Non
REVÊTEMENT DE SOL	Carrelage U4 P4 E3 Grès Cérame
REVÊTEMENT MURAUX	Revêtement mural lisse facile d'entretien / faïence zone évier
TYPE FAUX PLAFOND	Faux plafond traitement acoustique et thermique
PROTECTION DES ACCÈS	Contrôle d'accès Protection anti intrusion (détecteur volumétrique)
ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR	Panneaux d'affichages
	Installation complète d'une kitchenette avec un nombre multiples de micros ondes et de réfrigérateurs suffisant pour le nombre d'agents Plan de travail adapté et placards
	Mobilier tables et chaises

Bâtiment HAIFA	BLOCS SANITAIRES capacité total 120 agents 80 Hommes et 40 Femmes
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	
SURCHARGE AU SOL	400 Kg/m ²
HAUTEUR SOUS PLAFOND	2,50 m
GABARIT / ACCÈS	
ÉCLAIRAGE NATUREL	Si possible indirect
OCCULTATION	
ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL	120 lux
ÉLECTRICITÉ	Blocs secours éclairage de sécurité + ambiance
CÂBLAGE	
VENTILATION	VMC
TEMPÉRATURE	Hiver occupation 18° En été <24°C - 4°C par rapport à la température extérieure
ACOUSTIQUE	
ALIMENTATION EN EAU	Eau mitigée sur équipements sanitaires Robinetterie à débit limité
ÉVACUATIONS	Siphon de sol - Évacuation sur équipement prévu
REVÊTEMENT DE SOL	U4 P2 E3 C2 Carrelage grès cérame
REVÊTEMENT MURAUX	Faïence toute hauteur (2 couleurs) Plinthes à gorges
PLAFOND	Faux plafond résistant à l'humidité
PROTECTION DES ACCÈS	Condammation et dé condammation de l'extérieur.
ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR	WC avec cuvette à l'anglaise - Lavabo commande poussoir - miroir - sèche mains

Bâtiment HAIFA	VESTIAIRES / DOUCHES capacité total 120 agents 80 Hommes et 40 Femmes
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	
SURCHARGE AU SOL	400 Kg/m ²
HAUTEUR SOUS PLAFOND	2,50 m minimum
GABARIT / ACCÈS	
ÉCLAIRAGE NATUREL	Sans vue directe
OCCULTATION	
ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL	250 Lux basse consommation
ÉLECTRICITÉ	1 Prise étanche usage courant - Blocs secours éclairage de sécurité + ambiance
CÂBLAGE	
VENTILATION	Double flux - Vestiaire renouvellement d'air 30m ³ /h Douches : apport air neuf hygiénique 30m ³ /h + 15m ³ /h par équipement dans local
TEMPÉRATURE	20°C
ACOUSTIQUE	50 db sur autres locaux temps de réverbération Tr<0,5s
ALIMENTATION EN EAU	Alimentation douches eau chaude mitigée. Robinetterie de distribution à débit limité.
ÉVACUATIONS	Siphon du sol
REVÊTEMENT DE SOL	U4 P2 E3 C2 Carrelage antidérapant en grès cérame ou techniquement équivalent plinthes à gorge
REVÊTEMENT MURAUX	Plinthes à gorges Faïence murale grès cérame toute hauteur (2 couleurs)
TYPE FAUX PLAFOND	Faux plafond résistant à l'humidité
PROTECTION DES ACCÈS	Contrôle d'accès
ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR	Bancs et patères – porte paquets - miroir
	Sèche mains coté laves mains
	Dimensionnement des douches adapté pour un usage individuel

Fonctionnalités générales d'aménagement des locaux

Accueil	Espace permettant de filtrer les visiteurs et de renseigner le public Une fermeture sécurisée par contrôle d'accès vers les locaux du personnel devra être mise en place ainsi qu'un retour vidéo des caméras.
Armurerie	Une surface minimum de 50 à 70 m ² sera nécessaire pour l'équipement de 2 stations de perception et de remise des armes. Locaux dont la sécurité doit être particulièrement renforcé (accès par porte blindée, contrôle d'accès)
Salle d'appel	Locaux spacieux nécessaires pour les appels du personnel (une vingtaine d'agents maximum), la transmission des consignes et missions
Espace rédaction	Bureau / Espace bureautique pour permettre aux agents de rédiger leurs rapports et autres procès-verbaux (4 à 6 stations de travail maximum)
Espace bureaux chefs de section	4 à 6 bureaux destinés à l'encadrement de la base et aux différentes unités : <ul style="list-style-type: none"> - 1 bureau responsable de base - 1 pers avec espace de réunion - 1 bureau responsables adjoints – 2 pers - 1 bureau VTT - 2 pers - 1 bureau scooters - 2 pers - 1 bureau BTP - 2 pers - 1 bureau équipe Nuit - 2 pers
Vestiaires Femmes + sanitaires / douches	Capacité moyenne de 40 personnes
Salle de pause	Capacité moyenne de 20 personnes
Vestiaires Hommes + sanitaires / douches	Capacité moyenne de 80 personnes
Local vidéo	Local technique destiné à accueillir des équipements actifs pour le réseau de vidéo

	protection de la voie publique (local de concentration intermédiaire)
Espace stationnement VL	Capacité moyenne de 15 véhicules sérigraphiés à stocker en intérieur et/extérieur selon les capacités Le stationnement des véhicules thermiques sera privilégié en extérieur et celui des véhicules électriques en intérieur.
Espace stationnement 2 roues	Stationnement en intérieur Capacité moyenne de 20 VTT, 20 scooters 6 gyropodes
Local de stockage	Espace de stockage et de logistique pour le rangement de petits matériels, pièces ou équipements de voie publique utiles aux agents

Mobilier :

Définir dans le cadre du marché, le nombre et l'implantation, mais le coût n'ai pas compris dans le budget des travaux

Spécifications techniques et fonctionnelles

Liste (non exhaustive) de spécifications techniques ou fonctionnelles dans le programme.

La partie courant faible sera en revanche réalisée par la DGANSI sur ses propres marchés : (source : DGANSI – DE)

- Réseau local,
- Contrôle d'accès,
- Installation des antennes radio,
- Câblage de la vidéo surveillance à l'exclusion de la fourniture et pose des caméras

* point à confirmer selon le calendrier du projet et la mise en œuvre éventuelle d'un marché DGANSI à la date d'exécution des travaux. Quelle que soit la DGA compétente, la maintenance préventive et curative du dispositif devra être prévue.

PRÉCISIONS SUR LES EXTÉRIEURS

PARKING DEVANT LE SITE

- Prévoir Matérialisation des emplacements de parking affectés au bâtiment
- Emplacements ville / police
- Emplacements public



ACCÈS PARKING DERRIÈRE LE BÂTIMENT

- Fermer cet accès par une barrière ou portail qui limitera les conditions d'accès et d'usage du parking

La barrière doit se situer après l'accès au parking souterrain.



Attention ! Cet accès devra être possible pour les intervenants/besoins du MAC et les secours

- Entrée contrôlée
- Sortie libre (à confirmer avec DGANSI et DGAVE si pertinent ou selon option technique retenue)

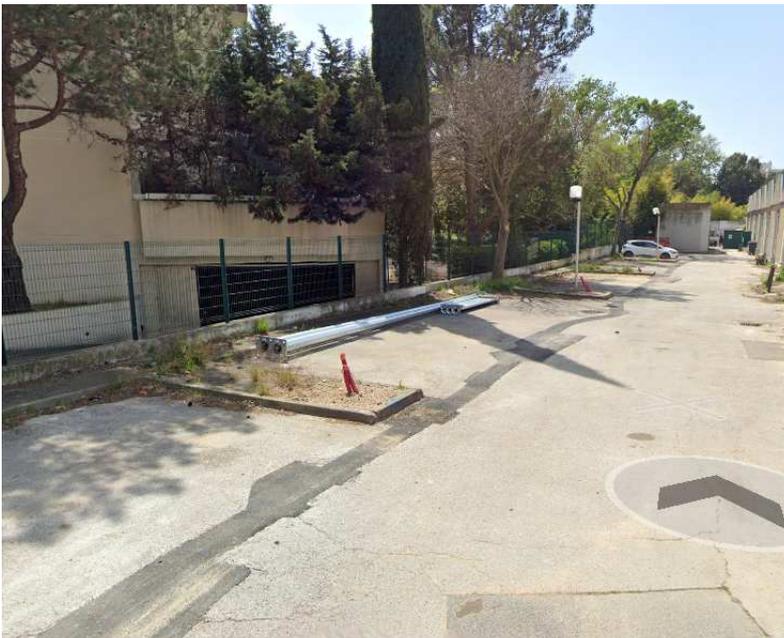
Modalité d'ouverture de la barrière :

Via système de contrôle d'accès avec badge ville si possible pour limiter les moyens d'accès (télécommande) et faciliter la gestion des droits

Une possibilité d'ouverture à distance depuis le poste (accueil a minima et/ou chef de poste) devra être prévue.

Seront évaluées ultérieurement, les incidences de cette fonctionnalité sur le choix technique du dispositif d'ouverture entre les services concernés y compris pour les conditions d'accès nécessaires des Secours

- **Prévoir matérialisation des places de stationnements réservées à la police à l'arrière du bâtiment**



- **Un éclairage des zones latérale et arrière du bâtiment existe sera conservé**

FAÇADE DU BÂTIMENT

- Prévoir des modalités d'installation adaptées à la structure pour installer un panneau d'affichage sur la façade si possible ou sur le pignon avant (au-dessus de l'entrée)

La visibilité doit être garantie de jour comme de nuit.



- Étudier les modalités de renfort de la sécurité des accès aux 1^{er} étage

Pour information - Modèle de la signalétique installée par la Régie à la base Centre

Façade / Porte d'entrée



ACCÈS PARKING SOUS SOL

L'accès au parking en sous-sol devra être limité par contrôle d'accès.

- Entrée : par badge
- Sortie : par badge ou par boucle de détection (à définir avec DGANSI)



Le parking pourra indifféremment accueillir des véhicules légers, des 2 roues motorisés ou non. Ces véhicules seront prioritairement électriques.

Le volume de véhicules envisagé sur le site est décrit en page 5 mais cette jauge sera à confirmer après étude des capacités du site et des aménagements projetés.

NB : une attention particulière devra être portée en matière d'étanchéité de ce sous-sol et à la protection du parking contre d'éventuelles inondations consécutives à de fortes pluies.

BÂTIMENT

CONTRÔLE D'ACCÈS

L'ensemble du bâtiment devra disposer du contrôle d'accès Ville.

A minima, une quinzaine de points de contrôle est envisagée concernant notamment :

- L'accueil
- L'accès aux espaces de bureaux
- L'armurerie
- Les vestiaires
- Le garage
- La barrière extérieure
- Le local informatique
- Le local de stockage

ÉQUIPEMENT RÉSEAU RADIO POLICE MUNICIPALE

1 ou 2 antennes seront posées en toiture du bâtiment.

Selon spécifications techniques (DGANSI – Marc DONNET), les antennes pourront être posées en toit terrasse sur une petite dalle béton supportant un mât en acier d'un mètre (pas de perçage) ou en façade.

Le passage des câbles se fera sous gaines vers l'intérieur du bâtiment et se fera via des pénétrations existantes ou à créer après étude sur site (à définir conjointement DGAVE / DGANSI).

Arrivée nécessaire du réseau : au rez de chaussée – au niveau salle d'appel et armurerie

Nb : attention couverture en sous-sol !

BORNES WIFI

1 à 2 bornes Wifi seront à prévoir pour le déchargement des PDA et des usages en salle de pause et de rédaction ou d'appel.

RACCORDEMENT RÉSEAU

Maintenir la tête de raccordement Orange existante sur le site

ÉQUIPEMENT VIDÉO SURVEILLANCE

Pour assurer la protection et la sécurité du site, le bâtiment devra être équipé d'un dispositif de vidéo surveillance comprenant au moins une douzaine (12) de caméras (étude à compléter et implantations à confirmer).

<i>Intérieur</i>		<i>Extérieur</i>	
Accueil	1	Façade entrée	1
Hall principal	1	Entrée sous-sol	1
Armurerie	2	Barrière parking extérieur	1
Couloir accès avec vue entrée / sortie armurerie	2	Parking arrière	1
Parking sous-sol	1	Issue secours avant	1
		Issue secours toit terrasse	1

Le serveur devra être installé dans le local informatique du site.

Pour le réseau

Par défaut, installation a minima d'un câble catégorie 6A et des prises réseau avec connectique en RJ4

Achat par la DGAVE

Pour les postes de visionnage qui seront susceptibles de visualiser des images

LOCAL VIDÉO PROTECTION URBAINE

Dans le cadre du déploiement de la vidéo protection (dispositif de voie publique), la DGANSI tend à développer son propre réseau pour limiter les coûts de fonctionnement et à optimiser ses locaux techniques de concentration en s'appuyant sur le patrimoine municipal pour réduire la distance inter locaux.

Sur Haifa, la création d'un local vidéo est donc à prévoir (**local distinct du local informatique**)

- **Superficie d'environ 6 m² minimum** afin de pouvoir poser 2 baies informatiques
- **Positionnement au rez de chaussée si possible** (*Envisageable en sous-sol si pas d'humidité et ventilation satisfaisante.*)

Pour la partie raccordement au réseau extérieur,

- le bâtiment doit disposer de pénétrations (existantes ou à réaliser au besoin) pour être raccordable à la fois aux réseaux opérateurs télécoms privé, mais également au réseau propriétaire Ville et Vidéo protection, ceux-ci ne répondant pas aux mêmes usages.
- Le raccordement au réseau opérateur devra être réalisé selon les préconisations de celui-ci.
- Le raccordement au réseau ville sera réalisé indépendamment du raccordement à l'opérateur privé, via la pose d'une chambre type L1T ou L2T à l'extérieur du bâtiment et communiquant avec l'intérieur via 4xPVC 42/45 + 2xTPC90 rouges.
- Des chemins de câbles devront être prévus dans le bâtiment entre cette pénétration, le local VDI et le local vidéo protection.

PARKING SOUS SOL

- Parking qui doit permettre d'accueillir différents moyens affectés au service de police
 - Véhicules thermiques et/ou électriques
 - 2 roues motorisées, scooters
 - VTT classiques et/ou électriques
 - Gyropodes

L'aménagement et le traçage du sous-sol doivent être optimisés pour recevoir un maximum de moyens (cf. descriptif page 5)

NB : Une étude concernant le renouvellement d'air sous-sol devra être menée pour apporter toutes les garanties de sécurité.

- Compte tenu de la nature et la mixité du parc de véhicules, des bornes électriques de rechargement sont à prévoir
Un nombre de 6 stations de recharge est à prévoir mais ce chiffre reste à confirmer.
- Un local de stockage d'un peu moins de 10 m² pour du petit matériel devra être réservé au sous-sol (local fermé)

ACCÈS AU BÂTIMENT

- Prévoir une porte pleine, avec possibilité de mention écrite (cf. photos précédentes de ce qui a été fait à la base Centre de Vallier)
- Prévoir un système de visiophonie à l'entrée du bâtiment pour filtrage des visiteurs et réponse depuis l'accueil

Des déports d'ouverture doivent pouvoir être possible également

- le bureau du responsable de base (localisation à affiner en fonction des plans)
- le bureau des adjoints

ACCUEIL

- L'accueil doit être organisé comme à la base Vallier (photo ci jointe) avec :
 - un sas permettant de ne pas laisser entrer directement les visiteurs dans le bâtiment sauf autorisation (porte sous contrôle d'accès)
 - une banque d'accueil sécurisée, semi vitrée et fermée sur toute la hauteur avec hygiaphone et passe document.

Exemple d'aménagement, similaire à l'existant d'Haifa



- L'accueil bénéficiera du renvoi d'images des caméras du site.

Il devra avoir à sa disposition un poste informatique permettant leur visualisation
Cf. spécifications précédentes.

- L'accueil devra prévoir un équipement électrique pour :
 - 2 postes informatiques (bureautique et vidéo)
 - Éventuel photocopieur ou imprimante

VESTIAIRES

- Prévoir une répartition Homme / Femme = 80 / 40
Étude des surfaces à faire en fonction, sachant que chaque agent disposera d'un placard triple de dimension moyenne d'1 mètre
- Capacité moyenne du site 120 personnes
- Prévoir sur les fenêtres, systèmes de filtres occultant laissant passer la lumière mais masquant la visibilité depuis l'extérieur, notamment la nuit.
- SOL : attention au choix du coloris sol (souple ?) dans les vestiaires = clair pour apporter de la lumière aux espaces mais suffisamment foncé pour s'adapter aux chaussures des fonctionnaires de police qui marquent particulièrement les sols.
- Locaux qui doivent être placés sous contrôle d'accès

Important !

Prévoir des entrées et sorties distinctes permettant de séparer les flux et idéalement d'organiser des cheminements différents, particulièrement nécessaires dans le cadre de mesures sanitaires à mettre en œuvre en circonstances de crise.

ARMURERIE

- L'armurerie devra compter 2 portes d'accès permettant de dissocier les entrées / sorties

Un contrôle d'accès devra être prévu à chaque porte ainsi qu'une caméra de vidéosurveillance.

Les portes devront être des portes sécurisées (*prescriptions à compléter avec le programmiste*).

- L'armurerie doit être secourue en électricité en cas de coupure
- Aménagement d'un comptoir, type banque d'accueil (tout le long de la pièce pour permettre la dépose et la distribution des armes)
- Un espace de manipulation des armes (présence de 2 à 3 tubes à sable pour le déchargement des armes), en connexion directe avec l'armurerie

Le concept d'aménagement sera similaire à celle de la base Vallier.



L'armurerie sera équipée de

- 2 stations de travail « Armurier » (PC avec logiciel spécifique armurerie).
- De racks de déchargement des PDA agents

Un autre poste informatique de bureautique ville pourra être prévu.

Prescriptions techniques indispensables au sein de l'armurerie :

- les réseaux électrique et informatique doivent être distincts
- il ne devra pas y avoir de continuité de câblage entre les deux stations de travail que ce soit informatique ou électrique
- les câblages pour chaque station de travail devront être distincts
- il ne devra y avoir aucun passage en faux plafond entre les deux stations de travail, électrique ou informatique.

A Vallier par exemple, deux tranchées distinctes dans la dalle ont été réalisées pour chaque station de travail.

Ces prescriptions sont très fortement recommandées pour éviter les interférences RFID entre les deux stations de travail lors de la distribution des matériels par les armuriers.

ESPACE DE VIE ET DE REPOS

- La salle de vie devra être dimensionnée pour une vingtaine d'agents au maximum

- Équipements nécessaires :
 - Coin cuisine équipée : placards hauts et bas + évier + plan de travail pour poser petits équipements de cuisine (cafetière, plaques, micron ondes x 3)
 - Antenne télé

- Prévoir dimensionnement prises électriques pour
 - équipements cités précédemment
 - distributeur x 2 (machine à café et à confiserie)

- Prévoir raccordement en eau pour
 - évier cuisine
 - point d'eau complémentaire (fontaine)
 - machine à café

- Prévoir système VMC

SALLE D'APPEL ET DE RÉDACTION

- - Prévoir équipement électrique et réseau pour
 - 4 à 6 stations de travail et une imprimante
 - Un retro projecteur avec écran rétractable
 -

ANNEXES

LOCAL DE CONCENTRATION - CONTRÔLE D'ACCÈS

<i>Équipement</i>	<i>Type</i>
centrale INTRUSION compatible APPCONTROL de PRYSM en IP	Centrale UTC Fire & Security ATS2102 avec la carte réseau
2 x lecteur bus de carte proxi MIFARE intérieur et extérieur	UTC Fire & Security ATS1160N
Clavier	UTC Fire & Security ATS1110
Sabot de sol robuste NF A2P TYPE 3	UTC Fire & Security NM740
Détecteur IR 12volts	UTC Fire & Security DD1012
Détecteur de fumée photoélectrique et de chaleur	UTC Fire & Security DP721 RTA
Sirène intérieur NF A2P TYPE 3	UTC Fire & Security SDP50
Caméra	HIK DS-2CD2112-I avec son alimentation POE

LOCAL DE CONCENTRATION - VIDEO PROTECTION URBAINE

- Ouverture : Prévoir la pose d'une porte 90cm avec bâti en acier et le vantail composé d'une serrure motorisée type BIGSUR 5 points en applique avec au minimum deux tôles d'acier.

Le sens d'ouverture sera en fonction de la configuration.

- Adduction pour boîtier de contrôle d'accès : prévoir une gaine 20mm pour lecteur de badge à mi-hauteur de l'ouverture.

- Adduction réseau du local pour réseau VDM : pose d'une chambre L1T en pied de façade et pénétration via 4PVC42/45 + 2xTPC75.

- Adduction réseau du local pour réseau opérateur privé : pose d'une chambre L1T en pied de façade et pénétration via 2PVC42/45

- Ventilation du local :

Au minimum par convection naturelle vers l'extérieur avec un point haut et un point bas, diamètre minimum 80 mm, protégé par une grille ou éventuellement via le système de ventilation/climatisation du bâtiment/site.

Il est envisageable qu'une des cloisons intérieures soit en partie ouverte et grillagée pour permettre les échanges thermiques avec une autre pièce.

- Raccordement électrique du local :

Le local devra être équipé d'un tableau électrique, et d'au moins une prise de service et un luminaire.

Le local doit rester alimenté même en cas de coupure des autres équipements du bâtiment/site, hors problème de sécurité/incendie, soit via un compteur 12KVA monophasé indépendant, soit via un départ 16A dédié depuis un TGBT existant.

En fonction du raccordement électrique par compteur, il faut une niche pour la pose de deux coffrets CIBE mono 60A dos à dos.

- Cheminement des câbles : soit en plancher technique, soit sur mur et plafond via chemin de câbles.